

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de désabonnement doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal  
M. J. A. Langis, Libraire à St. Roch de Québec  
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }  
Et PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine :* La loi sur l'enseignement primaire obligatoire en France, par laquelle on exclut Dieu de l'enseignement; réponse de Son Eminence le cardinal archevêque de Paris, aux consultations qui lui ont été adressées par les religieux et les religieuses dirigeant les écoles publiques dans son diocèse; résistance passive des catholiques de France contre cette loi.—La question du chemin fer du Lac St-Jean à la Chambre des Communes à Ottawa.—Noms des élèves du Collège de Ste-Anne qui ont été les premiers dans le cours du mois d'avril dernier.

*Causerie Agricole :* Le jardin de la ferme (Suite).—Culture du chou.

*Sujets divers :* Rapport de M. B. Lippens au Commissaire de l'Agriculture, à l'occasion de ses conférences agricoles.—Cercle agricole de Normandin, Lac St-Jean.—Détails concernant la mission de St-Benoit-du-Lac-Noir, dans le comté de l'Islet.

*Choses et autres :* Conférence agricole donnée dimanche prochain par M. B. Lippens, à St-Alexandre de Kamouraska.—Cercles agricoles de l'Islet et l'Ancienne-Lorette.—Circulaire du Département de l'Agriculture de la Province de Québec, sur la manière d'employer le "Goumon biphosphaté."

*Recettes :* Nettoyage des chaussures en caoutchouc.—Nettoyage des couvertures de laine.

*A nos abonnés.*—Nous avons commencé il y a 7 semaines, à expédier par la poste des comptes pour abonnement à la *Gazette des Campagnes*: c'est ce que nous n'avions pas fait depuis la mois de mars 1879. Cette semaine quelques-uns de nos abonnés vous ont reproché de ne pas leur envoyer leur compte d'abonnement chaque année, et avec raison. Cependant on croira que faire près de deux mille comptes n'est pas la besogne de quelques jours seulement, et que la chose nous est difficile quand nous avons à la fois à nous occuper de l'imprimerie et de la rédaction de la *Gazette des Campagnes*. Nous nous proposons de le faire à l'avenir. Quand nous avons expédié des comptes en mars 1879, plusieurs de nos abonnés nous ont demandé du délai, et la plupart de ceux-là ne nous ont pas envoyé ce qu'ils nous avaient promis. Nous avons besoin de ce qui nous est dû et nous entretenons l'espoir que l'on tiendra à honneur de nous payer une dette aussi légitime.

Nous invitons nos abonnés d'avoir à enregistrer leurs lettres contenant de l'argent, pour plus de sûreté. Un reçu sera expédié dans le premier numéro de la *Gazette* publié après la réception de telles lettres d'envoi d'argent.

## REVUE DE LA SEMAINE

*La loi sur l'enseignement primaire obligatoire en France qui exclut Dieu de l'enseignement.*—De nombreuses protestations se font déjà contre cette loi promulguée le 19 mars dernier.

Voici la remarquable et savante réponse de S. Em. le cardinal archevêque de Paris aux consultations qui lui ont été adressées par les religieux et les religieuses dirigeant les écoles publiques dans son diocèse :

Paris, le 8 avril, 1882.

*Mes chers Frères et mes chères Sœurs,*

"Le régime auquel une loi récente soumet l'enseignement public a fait naître dans vos esprits de légitimes préoccupations. Vous vous êtes demandé si les engagements de votre vocation vous permettaient de conserver le titre et les fonctions d'instituteurs publics dans les conditions nouvelles. Vous m'avez fait part de vos doutes à cet égard, et vous me priez de vous tracer une ligne de conduite pour le cas où vous seriez chargés des écoles communales dont vous avez encore la direction.

"Je m'explique sans peine vos perplexités. Au moment où l'enseignement religieux cesse de faire partie des programmes obligatoires de l'instruction primaire, où aucune part ne lui est faite dans la distribution du temps consacré aux classes, où, même en dehors des classes, il est interdit aux ministres de la religion de distribuer cet enseignement dans les édifices scolaires, on conçoit que des religieux se demandent s'ils peuvent rester instituteurs publics. Si, en effet, les dispositions que je viens de rappeler devaient vous rendre impossible toute participation à l'instruction religieuse de vos élèves, vous auriez raison de conclure qu'il n'y a plus de place pour vous dans les rangs de l'enseignement officiel.

"Quand vous avez quitté le monde, prononcé des vœux, donné à votre dévouement à la jeunesse le caractère d'un engagement sacré, c'est parce que la